

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu ordinaire du conseil à 19h00, lundi le 12 septembre 2022, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, Mme Isabelle Gagné M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Carl Laflamme, formant quorum, sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, et l'agent administratif, M. Jean-François Labrie-Simoneau, sont aussi présents.

Est absent : M. Martin Samson.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 15 août et 6 septembre 2022.
3. Demande de citoyens pour la réduction de la vitesse maximum dans le périmètre urbain, pour l'installation de dos d'âne permanents, déneigement des trottoirs, passage piétonnier et terre-plein Grenier-Provencher.
4. Autorisation d'un emprunt temporaire maximum de 334 702 \$, en attente du versement de ce même montant en provenance de la TECQ 2019-2023, pour les travaux du Rang 8 Ouest.
5. Offre de services pour ingénierie-structure-civil-mécanique et électrique pour projet CPE.
6. Clôture à réparer au champ d'épuration.
7. Annulation de la résolution numéro 2022-201 et adoption d'une nouvelle résolution concernant la promesse d'achat avec M. Bernard Samson.
8. Modification de la garde de la rampe d'accès à l'édifice municipal.
9. Vente du souffleur à neige à E.M.P. inc.
10. Embauche d'un procureur à la cour municipale.
11. Période de questions de l'assistance.
12. Réparation gouttières au bureau municipal et à l'édifice municipal.
13. Problème d'utilisation de la cour de la caserne comme stationnement.
14. Remplacement brigadière adulte intersection Provencher et Grenier.
15. Remplacement balises parc enfants rue Grenier.
16. Achat d'une cuisinière pour la cuisine à la salle municipale.
17. Peinture des armoires et des murs de la cuisine de la salle municipale.
18. Demande pour étendre la terre sur 2 terrains résidentiels des Jonquilles.
19. Vidange annuel de la fosse septique commune.
20. Demande de l'organisme ORAPÉ pour les collations scolaires.
21. Correspondance.
22. Approbation des comptes.
23. États des revenus et dépenses au 31 août 2022.
24. Varia.
25. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2022-214

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2022-215

Approbation des procès-verbaux du 15 août et 6 septembre 2022.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 15 août et du 6 septembre 2022, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Le conseiller, M. Martin Samson, se joint à la séance.

Demande de citoyens sur divers sujets reliés au contrôle de la vitesse de la circulation automobile, afin d'améliorer la sécurité dans la partie urbaine, pour la population en général et plus particulièrement dans la zone scolaire.

La dizaine de citoyennes et citoyens présents à la séance, dépose des recommandations pour améliorer la sécurité des piétons dans la partie urbaine et pour inciter les usagers de la route à diminuer leur vitesse :

- Diminution de la vitesse maximum à 30 km/h dans les zones de 50 km/h.
- Installation de dos d'âne permanent à divers endroits dans la partie urbaine.
- Déneigement des trottoirs des 2 côtés de la rue.
- Passage piétonnier officiel avec signalisation.
- Aménagement d'un terre-plein au milieu de la rue Grenier près de l'avenue Provencher.

Les recommandations sont accompagnées par la signature d'une centaine de citoyens.

Le maire, M. Marc Simoneau, remercie les citoyennes et citoyens des diverses recommandations, et mentionne que certaines actions ont été effectuées depuis quelques mois, pour sensibiliser les usagers de la route à diminuer leur vitesse en zone urbaine (balises 50 km/h, diminution vitesse à 30 km/h dans la zone scolaire et installation d'une balise 30 km/h zone scolaire, installation panneaux de traverse piétonnière en face de l'école primaire) et autres actions à venir.

Avis de motion pour un règlement diminuant la vitesse maximum de 50 km/h à 40 km/h dans les zones urbaines.

Mme Isabelle Gagné, conseillère, donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption un règlement pour diminuer la vitesse de 50 km/h à 40 km/h dans les zones urbaines.

Qu'un projet de règlement sera présenté lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

Résolution : 2022-216

Autorisation d'un emprunt temporaire maximum de 334 702 \$, en attente du versement de ce même montant en provenance de la TECQ 2019-2023, pour les travaux du Rang 8 Ouest, phase II.

Attendu que pour payer les factures des travaux réalisés sur le Rang 8 Ouest, phase II, la municipalité doit recourir à un emprunt temporaire maximum de 334 702 \$, et ce, jusqu'au 15 mars 2023, date à laquelle ce même montant sera versée à la municipalité dans le cadre du Programme sur la Taxe d'accise sur l'essence et de la Contribution du Québec (TECQ 2019-2023);

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean

Gingras, est autorisé à formuler une demande à la Caisse Desjardins de l'Érable, pour un emprunt temporaire maximum au montant de 334 702 \$.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2022-217

Offre de services professionnels pour les services en ingénierie dans les domaines de la-structure, civil, mécanique et électrique pour le projet de construction d'une nouvelle garderie à Laurierville.

Attendu que la municipalité de Laurierville a reçu 2 offres de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis et de la surveillance, pour le projet de construction d'une nouvelle garderie à Laurierville dans les domaines suivants : civil, structure, mécanique et électricité, soient de Pluritec ingénieurs-conseils et de Larocque-Cournoyer SENC, ingénieurs;

Attendu que suite à l'analyse des offres de services par Lemay-Côté architectes inc., il recommande l'offre de services de Pluritec ingénieurs-conseils;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte l'offre de services de Pluritec ingénieurs-conseils, pour les services en ingénierie et assistance technique dans les domaines de la structure, civil, mécanique et électricité, pour le projet de construction d'une nouvelle garderie de 21 places à Laurierville.

Que le prix soumis par Pluritec ingénieurs-conseils est de 34 000 \$ pour les plans et devis civil, structure, mécanique et électricité, et 13 800 \$ pour la surveillance, pour un total de 47 800.00 \$, taxes non incluses, tel que décrit avec plus de précisions dans l'offre de service datée du 30 août 2022.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Que le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, est autorisé à signer l'acceptation de l'offre de services de Pluritec ingénieurs-conseils.

Adoptée

Résolution : 2022-218

Réparation clôture au champ d'épuration commun.

Attendu que la clôture au champ d'épuration commun, derrière le 102 rue Grenier, est lourdement endommagée;

Par conséquent, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, de remplacer tous les piquets de cèdre, par des nouveaux piquets de cèdre, et de remettre la broche carrelée existante si son état le permet, ou remplacer également la broche carrelée.

Que le coût de réparation est estimé entre 250 \$ et 800 \$, si la broche doit être remplacée.

Adoptée

Résolution : 2022-219

Annulation de la résolution numéro 2022-201 et adoption d'une nouvelle résolution concernant la promesse d'achat avec M. Bernard Samson.

Attendu que la municipalité a vendu récemment son dernier terrain disponible pour la construction résidentielle;

Attendu que la municipalité de Laurierville désire acheter environ 30,7 hectares du lot numéro 6 312 980, propriété de M. Bernard Samson, pour la constitution d'une réserve foncière;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, que ce conseil autorise le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer une promesse d'achat avec M. Bernard Samson, pour l'achat d'environ 30,7 hectares du lot 6 312 980, laquelle est conditionnelle à l'approbation par les personnes habiles à voter et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de l'emprunt que la municipalité devra effectuer pour l'acquisition susmentionnée.

Que la présente résolution remplace et annule la résolution numéro 2022-201, adoptée le 15 août 2022.

Adoptée

Résolution : 2022-220

Modification d'une partie de la garde de la rampe d'accès à l'édifice municipal.

Attendu qu'un nouveau service de garde est offert par le CPE La Girouette, dans l'ancien local du bureau municipal, au 1^{er} étage de l'édifice municipal, dont l'ouverture était ce 12 septembre 2022;

Attendu que des enfants de 18 mois à 5 ans fréquentent le service de garde;

Attendu que le service de garde utilisera, à l'occasion, la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, pour accéder au local du service de garde et lors des sorties à l'extérieur;

Attendu que la responsable du service de garde a demandé de sécuriser une partie de la garde de la rampe d'accès;

Par conséquent, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, d'ajouter une clôture à neige en plastique aux endroits appropriés, afin de sécuriser la garde de la rampe d'accès de l'édifice municipal.

Adoptée

Résolution : 2022-221

Vente du souffleur à neige de marque Blanchet à EMP inc..

Attendu que la municipalité n'utilise plus le souffleur à neige de marque Blanchet depuis 2 ou 3 ans;

Attendu que l'entrepreneur général E.M.P. inc. a manifesté son intérêt pour l'achat dudit souffleur à neige;

Après délibérations, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité accepte de vendre le souffleur à neige de marque Blanchet, à l'entrepreneur général E.M.P. inc., au prix de 6 500 \$, avant les taxes applicables.

Adoptée

Résolution : 2022-222

Embauche d'un procureur pour la cour municipale commune.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, de retenir les services de M^e Gabriel Bordeleau, avocat, du cabinet Lambert Therrien s.e.n.c., pour agir à titre de procureur de la Municipalité de Laurierville à la Cour municipale commune de Plessisville, au tarif horaire de 150 \$ plus les frais de déplacement, suivant l'offre de services datée du 25 août 2022.

De retenir les services de M^e Jean-Philippe La Haye, avocat du même cabinet, pour agir à titre de procureur suppléant de la Municipalité de Laurierville, à la Cour municipale commune de Plessisville, en cas d'impossibilité d'agir de M^e Gabriel Bordeleau dans l'un ou l'autre des dossiers, au même tarif.

Il est de plus résolu d'autoriser l'un ou l'autre des avocats ci-dessus nommés à délivrer, au nom de la municipalité de Laurierville, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du Conseil municipal, du Code de la sécurité routière ou d'un règlement adopté sous son empire.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2022-223

Réparation gouttières au bureau municipal et à l'édifice municipal.

Attendu que la gouttière en façade du bureau municipal est brisée, ainsi qu'une partie de la descente de la gouttière en façade de l'édifice municipal, située du côté sud-ouest;

Attendu que la municipalité a reçu une soumission de Unibec Champel inc., pour apporter les réparations;

Par conséquent, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Unibec Champel inc., pour remplacer 33 pieds de la gouttière en façade du bureau municipal, pour le prix de 675.00 \$, taxes non incluses, et pour le remplacement d'une partie de la descente de la gouttière à l'édifice municipal, pour le prix de 95.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2022-224

Problème d'utilisation de la cour de la caserne comme stationnement.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que pour limiter le plus possible, l'utilisation de la cour de la caserne comme stationnement, de rafraîchir le symbole défense de stationner sur le pavage en avant de la caserne cet automne, par le journalier au service de la voirie.

Il est également résolu de faire le marquage sur le pavage en avant de la caserne, au printemps 2023, par un entrepreneur en marquage de chaussées, afin de mettre en évidence que le stationnement est interdit entre la caserne et la rue Grenier, afin que cet espace soit toujours libre pour la circulation des camions de lutte contre les incendies.

Adoptée

Résolution : 2022-225

Remplacement brigadière adulte à l'intersection de l'avenue Provencher et de la rue Grenier.

Attendu que Mme Lyne Lemelin, brigadière scolaire adulte depuis plusieurs années, à l'intersection de la rue Grenier et de l'avenue Provencher, ne peut occuper son poste présentement, et ce, jusqu'à minimalement le 15 octobre prochain;

Attendu que Mme Lemelin prendra une décision au plus tard le 15 octobre prochain, pour annoncer si elle reprend son poste ou si elle démissionne;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que pour assurer l'intérim, Mme Noëlline Dostie, remplace Mme Lyne Lemelin à titre de brigadière scolaire adulte, et ce, aux mêmes conditions que Mme Lemelin.

Adoptée

Résolution : 2022-226

Remplacement balise sur la rue Grenier en face du parc municipal.

Attendu que la balise indiquant maximum 50 km/h à l'entrée ouest de la rue Grenier, a été endommagée et installée sur la route de la Station, afin de remplacer une balise similaire, laquelle a été volée il y a quelques semaines;

Attendu que le conseil municipal entreprend le processus pour diminuer la vitesse de 50 km/h à 40 km/h dans les périmètres urbains;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, à commander, au printemps 2023, une balise 40 km/h maximum, afin d'installer la balise au milieu de la rue Grenier, en face du parc municipal situé près du 103 rue Grenier.

Que le coût de la balise de 40 km/h maximum est d'environ 300.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2022-227

Achat d'une cuisinière électrique pour la cuisine à la salle municipale.

Attendu que la cuisinière électrique à la cuisine de la salle municipale est en fin de vie utile;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'achat d'une nouvelle cuisinière électrique pour la cuisine à la salle municipale.

Que le coût d'une cuisinière électrique est d'environ 1 100.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2022-228

Peinture des armoires et des murs de la cuisine de la salle municipale.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil autorise des travaux de peinture des armoires et des murs de la cuisine à la salle municipale.

Que les travaux de peinture sont estimés à 1 000 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2022-229

Demande pour étendre les tas de terre sur 2 terrains résidentiels vacants de la rue des Jonquilles.

Attendu que la municipalité a fait transporté de la terre sur 2 terrains résidentiels vacants de la rue des Jonquilles, soient les lots numéros 5 661 470 et 5 661 471;

Attendu que les mauvaises herbes poussent sur les tas de terre, causant ainsi une certaine pollution visuelle pour le voisinage;

Par conséquent, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le nivellement de la terre accumulée sur les 2 lots mentionnés, afin de faciliter leur entretien et donner un meilleur coup d'œil pour le voisinage.

Adoptée

Résolution : 2022-230

Vidange annuel de la fosse septique commune.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à faire vidanger la fosse septique commune située derrière le 102 rue Grenier, par l'entremise de Protecto-Sol 2014 inc..

Que le coût de la vidange de la fosse septique commune est d'environ 2 300.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2022-231

Demande de l'organisme ORAPÉ pour les collations scolaires.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, de verser un montant de 300.00 \$ à l'organisme ORAPÉ pour l'année scolaire 2022-2023, dans le cadre du service de collations pour les enfants d'âge scolaire, lequel est offert gratuitement aux familles à faible revenu de la MRC de l'Érable.

Adoptée

Correspondance.

- Communiqué de Sogetel à l'effet que les travaux d'expansion du réseau de fibre optique dans la région, incluant Laurierville, vont bon train, et que la majorité des adresses du projet seront desservies avant la fin de l'année 2022.
- Réception d'une résolution de la MRC de l'Érable demandant à la Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), d'apporter des améliorations à son service à la clientèle, afin de réduire, entre autres, les délais de traitement des dossiers.
- Réception, de la part de la MRC de l'Érable, du résumé de la rencontre du Comité de mise en commun et optimisation intermunicipal du 30 août dernier, afin de déterminer les besoins des municipalités de la MRC dans divers domaines. Suite aux discussions des membres du Comité, une ressource qui peut prendre en charge les divers mandats en gestion des ressources humaines est un besoin ciblé par 9 municipalités. Un estimé budgétaire sera présenté aux municipalités pour fins de présentation aux conseils municipaux.
- Réception du Rapport annuel 2021 de la MRC de l'Érable.

Liste des comptes.

Caisse Desjardins : Frais de caisse septembre.	54.00
Agence 9-1-1 : Service pour juin.	827.49
MRC de l'Érable : Ingénierie rue des Jonquilles, janvier-mars.	283.50
MRC de l'Érable : Ingénierie Rang 8 Ouest phase 2, janvier-mars.	3 167.33
MRC de l'Érable : Ingénierie Fabrique-Iris, janvier-mars.	2 190.83
MRC de l'Érable : Ingénierie Rang 8 Ouest phase 1, janvier-mars.	2 811.38
MRC de l'Érable : Ingénierie égout pluvial, janvier-mars.	1 797.08
MRC de l'Érable : Ingénierie Rang Scott, janvier-mars.	1 228.50
MRC de l'Érable : Ingénierie Ch. Grosse-Ile, janvier-mars.	4 087.13
MRC de l'Érable : Ingénierie, projet CPE, avril-juin.	3 744.98
MRC de l'Érable : Ingénierie, Rang 5, avril-juin.	784.35
MRC de l'Érable : Ingénierie, Rang 8 Ouest phase 2, avril-juin.	8 419.29
MRC de l'Érable : Ingénierie, Fabrique-Iris, avril-juin.	11 797.00
MRC de l'Érable : Ingénierie, Rang 8 Ouest, phase 1, avril-juin.	1 026.46
MRC de l'Érable : Ingénierie, égout pluvial, avril-juin.	149.08
MRC de l'Érable : Ingénierie, Ch. Grosse-Ile, avril-juin.	1 872.00
MRC de l'Érable : Ingénierie, projet CPE, avril-juin.	658.35
MRC de l'Érable : Ingénierie, Rang 5, juillet.	283.50
MRC de l'Érable : Ingénierie, Rang 8 Ouest phase 2, juillet.	14 814.36
MRC de l'Érable : Ingénierie, Fabrique-Iris, juillet.	283.50
MRC de l'Érable : Ingénierie, Rang 8 Ouest, phase 1, juillet.	314.07
MRC de l'Érable : Ingénierie, Ponceaux Rang 4, juillet.	179.55
Employés : Salaire août.	16 722.09
Revenu Canada : Remises pour août.	2 247.48
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour août.	7 212.01
Sable Marco : Asphalte froide.	1 626.73
Bell Mobilité : Service pour septembre.	155.56
Bell Canada : Service pour septembre.	348.99
Vivaco Groupe Coopératif : essence et divers.	663.63
Fonds d'informations sur le territoire : Mutations août.	35.00
Hydro Québec : service du 17 juin au 16 août pour l'enseigne.	108.72
Hydro Québec : service du 1 ^{er} août 2022 au 31 août 2022 pour rues.	567.34
Eurofins/Environex : Analyse d'eau pour août.	934.75
JUHoule : Égout pluvial pour la rue des jonquilles : tuyau PVC.	4 849.22
Ciments Taschereau : Matériaux égout pluvial et blocs de béton.	3 156.06
Électricité Grégoire Poiré inc. : Électricité immeuble municipal.	9 291.09
Signalisation Lévis : Signalisation avancé et poteaux.	1 257.20
Renaud-Bray : Achat de livres.	57.64
Claire Gosselin : Frais de déplacement septembre.	80.00
Claire Gosselin : Nettoyage nappes, loc. machine à laver tapis	170.98
Beneva : assurances collectives pour le mois de septembre.	3 249.45
Jean-François Labrie-Simoneau : achat de stores pour édifice Mun.	413.87
Jean-François Labrie-Simoneau : Coupons nouveaux arrivants	500.00
Petite caisse : Frais de poste, Poliquin août, service de garde.	546.90
C.E.R Turmel enr. : tube de fer pour la porte d'entrée terre et roche	259.24
Caisse Desjardins : Capital emprunt 2018-04.	10 000.00
Banque Nationale Financière : Capital emprunt 2012-01.	74 500.00
Banque Nationale Financière : Intérêts emprunt 2012-01.	949.88
Gaudreau Environnement inc. : Service pour août.	12 268.49
EMP inc. : Décompte numéro 2 Rang 8 Ouest.	187 965.82
Dominique Martel : Achat livre pour bibliothèque.	28.92
Serv. San. Denis Fortier inc.: Plastique agricole août.	1 630.12
Xérox Canada ltée : Service pour août (estimé).	140.00

Résolution : 2022-232

Approbation des comptes.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et greffier-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 août 2022.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 août 2022, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 774 962.25 \$, et des déboursés au montant de 1 854 341.99 \$, laissant un solde en caisse de 219 387.73 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 août 2022, les revenus et dépenses au 31 août 2021.

Varia.

Aucun sujet

Résolution : 2022-233

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et greffier-trésorier